

2-1-3 INSCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES OBJECTIFS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DES MANAGERS

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2

L'organisme public inscrit des objectifs collectifs et individuels de développement durable, dans les entretiens annuels des managers

Objectif : Mettre en place des processus, des systèmes et des structures permettant de mettre en œuvre des principes et des pratiques de responsabilité sociétale (Iso 26000 article 6.2.3.1)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Traduire l'information reçue, sous forme d'objectifs (individuels et/ou fixés par la direction pour l'ensemble des managers) fixés lors de l'entretien annuel
- Intégrer des critères d'évaluation de ces objectifs

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Liste des objectifs inscrits
- Nombre d'actions organisées par le manager
- % d'entretiens annuels contenant un objectif de *responsabilité sociétale*

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Direction
- Managers
- N + 1
- RH